



**Jean Ernest Messina Ngalle Bibehe, ministre des Transports, a signé une décision ce mercredi 22 novembre 2023. Cette décision fait suite à l'agression d'un automobiliste par deux agents de la prévention routière, filmée et devenue virale sur les réseaux sociaux.**

Dans un communiqué, le ministre des Transports informe l'opinion publique de la suspension immédiate des deux agents incriminés de toutes les activités liées à la prévention routière. Cette suspension est prise sans préjudice de sanctions administratives ultérieures.

Le ministre Ngalle Bibehe condamne fermement cet acte irresponsable et indigne, insistant sur l'obligation pour tout le personnel du ministère des Transports de se conformer aux règles d'éthique et de courtoisie envers les usagers de la route. Des sanctions sévères seront appliquées à tout agent coupable de comportements contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelle.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTRE DES TRANSPORTS  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF TRANSPORT  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT  
\*\*\*\*\*

N° 0201 /CRP/MINT/SG/DTR/CC/BCPR

Yaoundé, le **22 NOV 2023**

## COMMUNIQUE- RADIO-PRESSE

Le Ministre des Transports porte à la connaissance de l'opinion publique que suite à la publication d'une vidéo devenue virale dans les réseaux sociaux, montrant **deux (02) agents** de la Prévention routière, molestant un usager de la route, il a **décidé, sans préjudices des sanctions administratives ultérieures, de la suspension des deux (02) agents incriminés** de toutes les activités liées à la prévention routière.

Le Ministre des Transports condamne avec force cet acte irresponsable et indigne et rappelle à tout le personnel du Ministère des Transports impliqué dans les opérations de contrôle routier, que le respect des règles d'éthique, de courtoisie et de responsabilité à l'égard des usagers de la route est obligatoire.

Par conséquent, des sanctions sévères seront prises à l'encontre de tout agent coupable d'actes contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles.



**NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna**

Il est manifestement clair que le ministre des Transports prend cette affaire au sérieux et s'engage à faire respecter les droits des usagers de la route. Cette décision de suspension marque un premier pas vers la justice et la lutte contre l'abus de pouvoir au sein des forces de sécurité routière.